



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction départementale  
des territoires

Service urbanisme  
et territoires

Affaire suivie par :  
Alain Tuffery  
04-75-65-50-30  
[alain.tuffery@ardèche.gouv.fr]

*Tuffery*

Privas, le

12 SEP. 2014

Le Préfet de l'Ardèche

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
*Destinataires (voir liste ci-jointe)*

REÇU LE 24 SEP. 2014

MB

**Objet :** Aléa inondation sur le bassin versant de l'Ardèche - Porter à la connaissance (PAC)

Les études préalables à la réalisation du SAGE Ardèche ont mis en lumière la nécessité d'actualiser la connaissance du risque d'inondation sur le bassin versant de l'Ardèche. Dans ce cadre, les services de l'Etat ont confié au bureau d'études Artelia la réalisation d'une étude hydraulique sur l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche.

Cette étude a permis de préciser le phénomène d'inondation et de définir le nouvel aléa qui servira de support à la révision des Plans de Prévention des Risques d'Inondations. Une note synthétique jointe en annexe résume les principales données.

En application des dispositions de l'article R111.2 du code de l'urbanisme, je vous demande de bien vouloir prendre en compte les informations des cartes des aléas ci-jointes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et pour tous projets d'urbanisme.

Dans l'attente de la révision des PPRi, les prescriptions suivantes devront être appliquées :

- en aléas fort et moyen, toute nouvelle construction ou modification substantielle du bâti devra être interdite
- en aléa faible, toute nouvelle construction ou modification substantielle du bâti devra également être interdite. Cependant, dans les secteurs déjà urbanisés, des projets pourront être autorisés, à l'exception des établissements sensibles recevant du public (crèches, écoles, maisons de retraites, hôpitaux, etc.) et des établissements de secours, et sous réserve du respect de prescriptions notamment la réalisation du premier plancher habitable au-dessus de la cote de référence.

Ces nouveaux éléments de connaissance du risque devront également guider vos réflexions en matière d'aménagement et plus particulièrement lors de l'élaboration ou de la révision de vos documents d'urbanisme.



L'unité prévention des risques de la DDT de l'Ardèche est à votre disposition pour aider à la mise en oeuvre de ces dispositions.

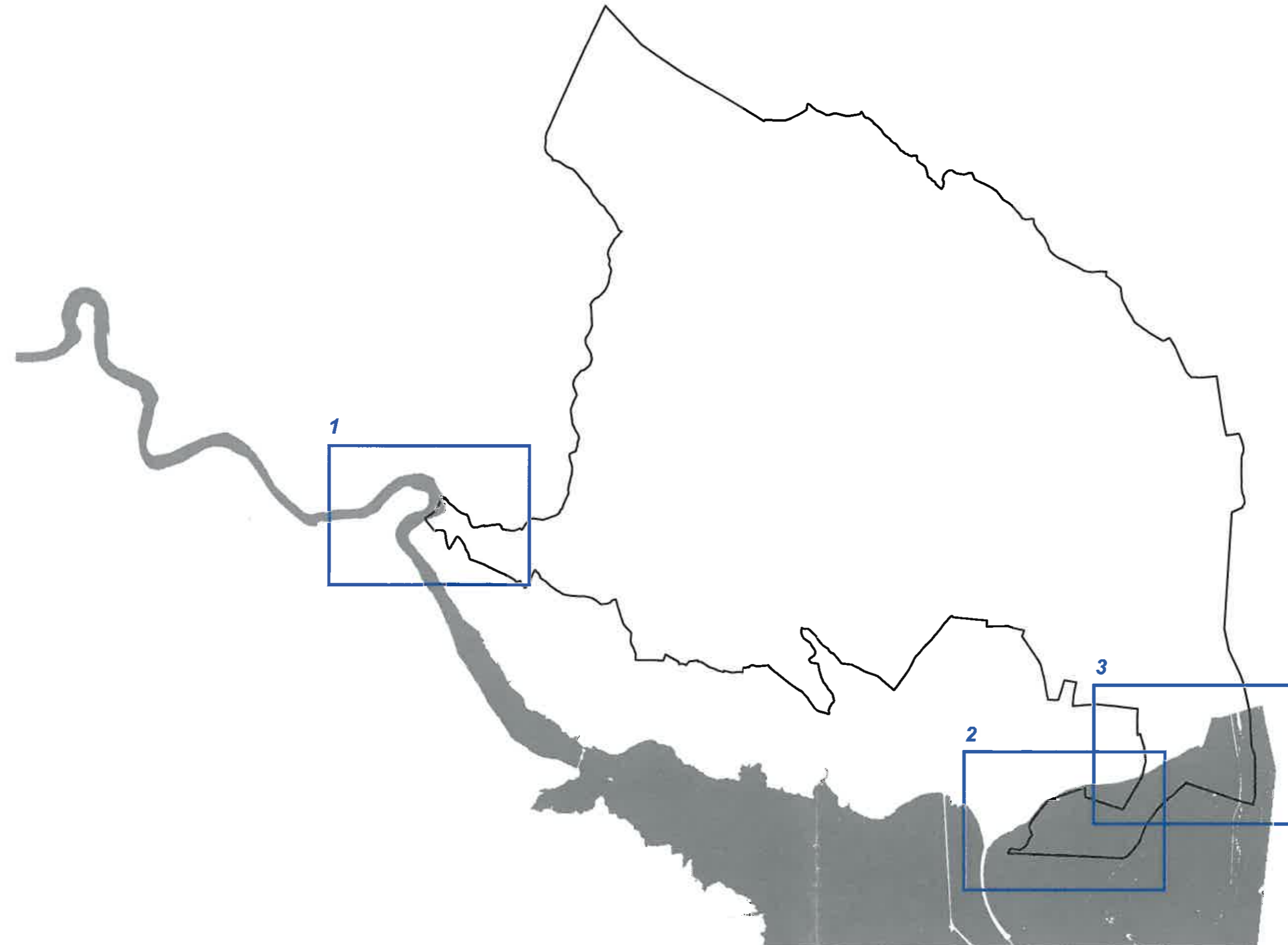
Le Préfet,

*Gonzalez*  
Bernard GONZALEZ

# COMMUNE DE SAINT MARCEL d'ARDECHE 1 à 3

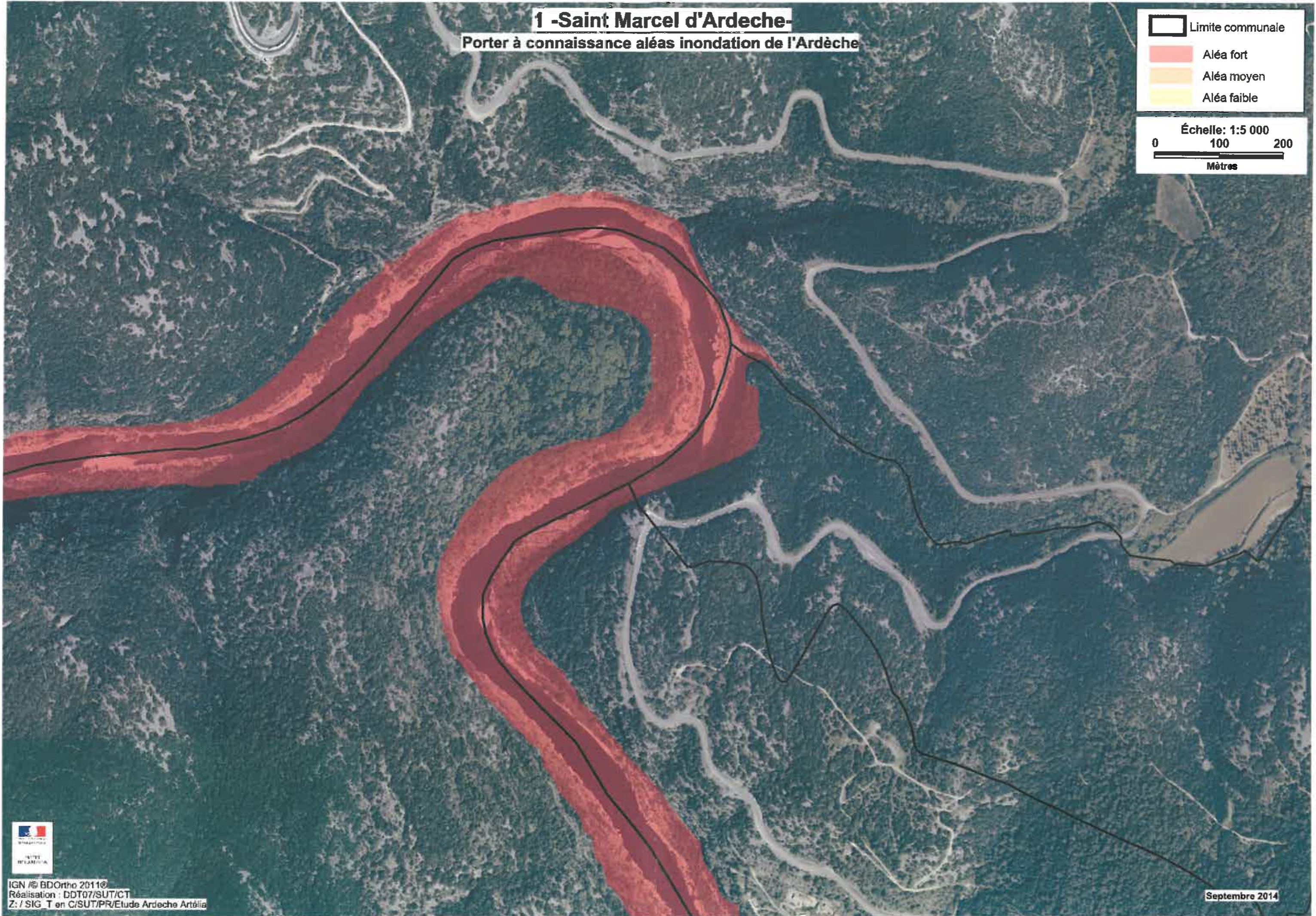
PORTER A CONNAISSANCE  
ALEAS INONDATION DE L'ARDECHE

 Tableau d'assemblage des cartographies  
 Limite communale



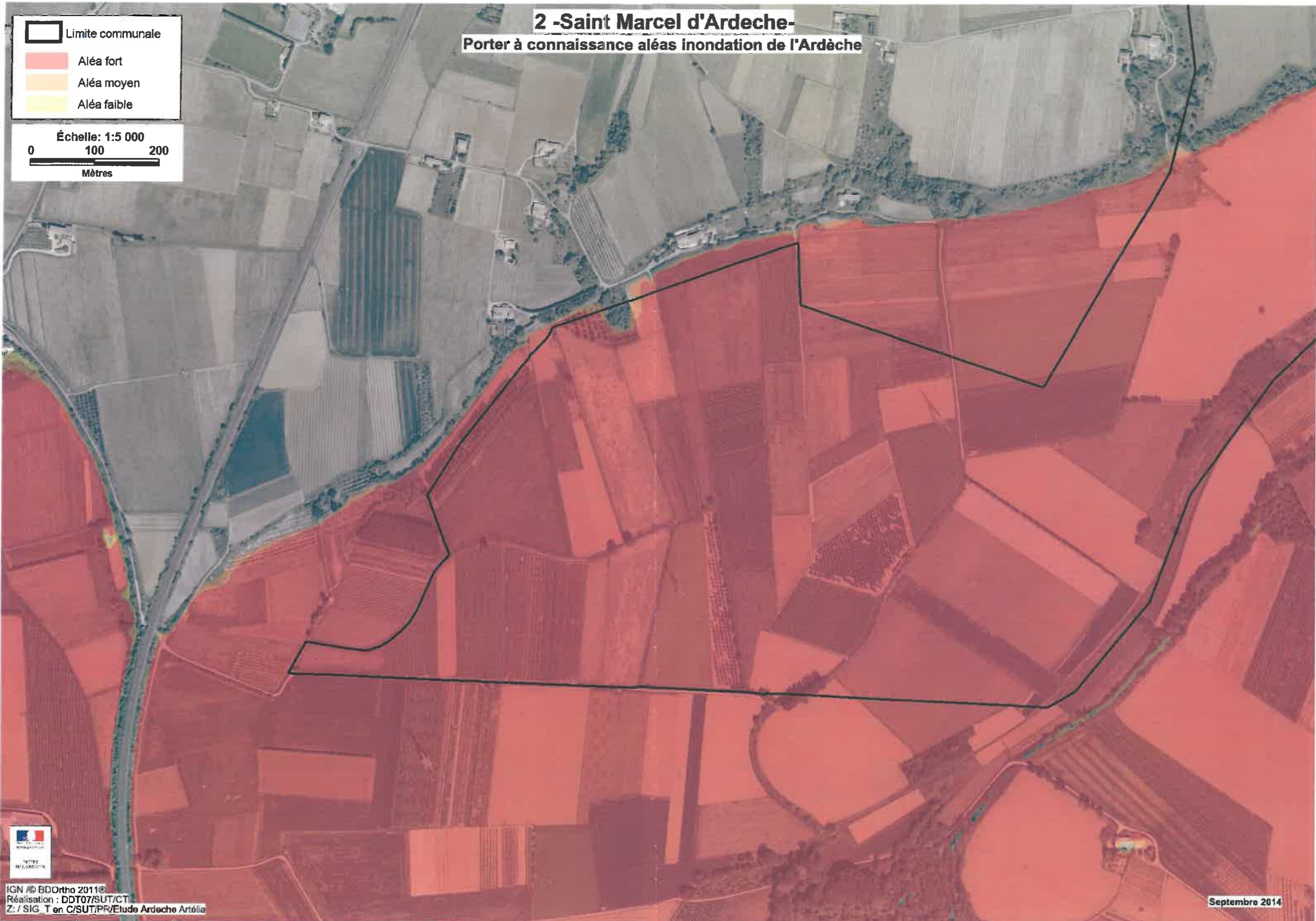
# 1 -Saint Marcel d'Ardeche-

Porter à connaissance aléas inondation de l'Ardèche



## 2 -Saint Marcel d'Ardeche-

Porter à connaissance aléas inondation de l'Ardèche



### 3 -Saint Marcel d'Ardeche-

Porter à connaissance aléas inondation de l'Ardèche

Limite communale

Aléa fort

Aléa moyen

Aléa faible

Échelle: 1:5 000

0 100 200

Mètres

